

30 NOVEMBRE 2021 | ÉVÈNEMENT HYBRIDE – COLLOQUE | ORDRE DU JOUR

Colloque 'Accès à la Justice'

Numérisation de la Justice et cap sur l'(e-)inclusion sociale

Par le biais d'une série de colloques, le Service Public fédéral Justice souhaite promouvoir le partage et l'intégration de connaissances et d'expertises des acteurs de la Justice belge sur le thème de l'« accès à la justice ». Ce thème constituera le fil rouge des différentes rencontres qui seront organisées au cours des trois prochaines années. En effet, l'accès à la Justice pour tous est un pilier fondamental au sein d'un État de droit.

L'accès à la Justice est et doit être source de toutes les attentions tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Au niveau européen, il est d'ailleurs inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Convention européenne des droits de l'homme y fait également référence aux articles 6, 13, 35 et 46. Les Nations Unies reprennent même le défi de l'accès à la Justice dans leur « *2030 Agenda for Sustainable Development and its 17 Sustainable Development Goals (SDGs)* ».

« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la Justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous » (ODD-16)

Le premier colloque mettra l'accent sur la poursuite de la numérisation de la Justice et l'inclusion sociale. Présenter ces deux aspects en miroir n'a rien d'anodin : bon nombre de décideurs politiques considèrent la numérisation comme l'outil par excellence pour améliorer l'accès à la Justice. La numérisation de la Justice revient à relever le défi de la modernisation, dans le but de rendre le système plus inclusif, plus accessible, plus rapide, plus transparent et plus simple.

L'élan de la numérisation trouve son origine dans la déclaration de politique du ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, qui vise à rendre la Justice belge plus rapide, plus humaine et plus ferme.

Mais la numérisation de la Justice guérira-t-elle la Justice des symptômes d'exclusion sociale de toute une frange de la population qui, il faut pouvoir le nommer, n'a pas, en 2021 un accès direct à la Justice, et ce pour des raisons socio-économiques, structurelles ou logistiques ?

Pour notre Service public fédéral, le but est de pouvoir exploiter les connaissances acquises durant le colloque. Un débat dynamique entre les acteurs concernés des différents domaines et disciplines de travail ne peut qu'enrichir nos connaissances. Ces échanges nous permettront d'identifier les éventuels obstacles liés à la numérisation et dès lors d'élaborer des réponses afin de poursuivre la modernisation de la Justice.

Numérisation | Talks & Débat

« Une Justice numérique qui vise à optimiser l'accès à la Justice et renforcer le service au citoyen et aux parties prenantes - un regard vers demain »

À la suite de la crise sanitaire, la demande de transformation numérique n'a jamais été aussi élevée. Est ainsi apparu pour tout un chacun, acteur ou justiciable, le besoin de communiquer de différentes manières via les canaux numériques. Des questions fondamentales relatives à la numérisation de la Justice sont restées en arrière-plan. *Comment la numérisation peut-elle changer les services et le système judiciaires ? Quel est l'impact de la numérisation dans le cadre de l'accès à la Justice pour les citoyens, avocats et autres parties prenantes ?* Le nouvel environnement numérique a un impact direct sur le service, mais également sur le citoyen qui a besoin d'aide ou d'informations juridiques.

Le défi de la Justice ne comprend pas uniquement la numérisation des processus, mais également la garantie des droits fondamentaux via les nouveaux e-canaux. Les attentes des citoyens, des organisations et des autres parties prenantes qui souhaitent accéder facilement et de manière efficiente à la justice sont essentielles. Durant la pandémie, différentes initiatives numériques ont vu le jour, telles que notamment les procédures en ligne, les audiences virtuelles et les entretiens en visioconférence en matière d'aide juridique de première et deuxième ligne. Ces initiatives permettent de maintenir le service public et de répondre plus rapidement aux attentes de l'utilisateur. Il est par ailleurs primordial que la justice réfléchisse à la manière dont elle doit se développer durablement sur le plan numérique, tout en respectant les principes juridiques fondamentaux dans le cadre de cette mission. Le recours à des moyens numériques doit en effet être au service de toutes les parties qui souhaitent faire appel à la Justice. Ceci inclut la mise à disposition en open source de données (pseudo)anonymisées telles que le recueil de la jurisprudence. Aussi, la garantie de la protection des données des justiciables et la sécurité de l'information sont centrales dans la réflexion sur la numérisation.

La numérisation rend-elle la justice moins complexe ? La modification des procédures juridiques et judiciaires est-elle une conséquence logique de la numérisation ? Des initiatives numériques peuvent-elles coexister avec les systèmes actuels ? La numérisation peut-elle entraîner une baisse des frais de justice ?

Inclusion sociale | Talks & Débat

« L'importance de l'accès à la Justice pour tous dans un État de droit, dans lequel les droits de l'homme constituent un pilier fondamental. »

La numérisation de la Justice aura un impact sur l'accès à la Justice pour un grand nombre de citoyens, les bénéficiaires de l'aide juridique et ceux qui en ont besoin. Le droit à un procès équitable est garanti à l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme, au titre 6 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, et à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies. La Justice sociale, quant à elle, se fonde sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Or ces derniers progrès impactent à la fois le fonctionnement de la Justice et les justiciables. En ce sens, nous nous intéresserons au processus d'inclusion sociale.

Nous aborderons la question de l'inclusion sociale sous trois angles intimement liés :

1. Contexte individuel

La Justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Dans quelle mesure un justiciable, en Belgique, en 2021, bénéficie-t-il d'une égalité d'accès à la Justice ? Quelle est l'ampleur du décalage d'égalité au droit d'accès à la Justice entre les justiciables ?

Particulièrement, il apparaît que les personnes vivant dans la pauvreté ne sont pas en mesure d'accéder à la Justice ou de demander réparation pour des actes ou omissions qui leur ont porté préjudice. Elles se heurtent à de nombreux obstacles, principalement le coût de la procédure et/ou leur méconnaissance du droit. En outre, malgré les efforts déjà consentis au profit de l'aide juridique de première et deuxième ligne, une grande partie des justiciables ne remplit toujours pas les conditions pour en bénéficier.

En pratique, quand l'égalité de droit n'est pas observée, pour des raisons sociales, structurelles ou économiques, comment les institutions de la Justice tentent-elles d'y remédier ? Quels acteurs associatifs peuvent œuvrer là où l'institutionnel ne peut plus garantir l'accès à la Justice de manière égale à tous les justiciables ?

Il est question ici de transformer un service essentiellement réactif en une approche plus proactive des questions et problèmes sociaux et juridiques.

2. Diversité

Les décideurs politiques et tous les autres acteurs concernés doivent suffisamment tenir compte de la diversité dans la société et de la plus-value qu'elle représente. La diversité renvoie non seulement à une perspective socioéconomique, mais également à la diversité de la société en termes de langage et de connaissances du paysage juridique et numérique. Les experts ont dorénavant tous les atouts en main pour proposer les changements en tenant compte des différents besoins de la société. L'optimisation et le renfort de l'accès à la Justice commencent par des initiatives des autorités et des organisations non marchandes.

3. Droits de l'homme

Les droits fondamentaux forment le cadre essentiel d'un État de droit qui fonctionne bien. Le colloque a également pour but d'examiner comment nous pouvons donner une place plus centrale au citoyen en lui garantissant une égalité de traitement, en lui fournissant activement des informations essentielles, mais aussi en continuant à numériser la Justice, dans le strict respect de la protection des données à caractère personnel. En outre, une mission essentielle à développer en amont de toutes les initiatives d'accès à la Justice est d'informer correctement le citoyen, dans un langage clair.

Quels groupes cibles ne sont pas atteints malgré la numérisation ? À quoi ressemble un service adapté au citoyen à l'ère du numérique ? Comment peut-on combler le fossé qui s'est créé entre le profane et le spécialiste en raison d'un manque de connaissances ? Le langage juridique joue-t-il un rôle dans l'accès à la Justice ?

Lessons learned | Talk & Interview

« L'essence des interventions du jour revue sous un regard européen, source d'inspiration pour le SPF Justice et ses partenaires »

Faire évoluer les droits des citoyens européens au-delà des frontières nationales est une réalité actuelle pour l'Europe. Quelles sont les prochaines étapes d'un accès européen à la Justice ? En quoi la numérisation constitue-t-elle un défi pour l'Union européenne ? Dans quelle mesure les politiques européennes soutiennent-elles l'inclusion sociale ?

Ces questions seront explorées avec le Commissaire européen à la Justice. L'intervention du Commissaire européen œuvre ici comme relais vers le deuxième colloque, qui abordera le cadre institutionnel et la dimension internationale.

TOUS LES REGARDS VERS DEMAIN

Le colloque est une première étape d'échanges et de partage d'expertises. En tant que Service public fédéral, nous donnons le coup d'envoi à une série d'événements sur le thème de l'accès à la Justice pour mieux identifier les défis à relever, analyser les lacunes de nos systèmes juridique et judiciaire, afin d'y remédier et de construire des réponses adaptées.

L'accès à la Justice est un instrument fondamental dans l'accès aux droits, sans oublier qu'il commence en amont par l'exercice effectif des droits devant les tribunaux et continue après l'intervention de ces derniers. L'accès à la Justice concerne de nombreux aspects qui méritent d'être mis au premier plan lors de nos prochains événements. Nous pensons entre autres, en termes de moyens, du recours à la conciliation, à la médiation, mais encore à un rôle plus actif pour le juge. En termes de processus à la place de la victime, aux modalités qui concernent l'auteur, sans oublier bien sûr qu'à la fois les moyens et les processus concernent aussi le champ pénitentiaire. Lors d'une seconde journée d'étude, ces différentes thématiques seront analysées à la lumière des travaux menés par l'Union européenne, l'OCDE et le Conseil de l'Europe.